

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Date de la Convocation

17 Septembre 2015

L'an deux mil quinze le vingt quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le dix sept septembre deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUILBOT Johan, Maire.

Présents : GAUTRON Bruno, CARRE Liliane, DUPUY Jean-Claude, BERNARD Danielle
COULON Georges, MINETTE Aurélien, LEIGLAT Marc, LIGOUT Catherine, PAIN Jacky,
THOMAS Yoann, FAVREAU Claude, BLAINEAU Pascal

Absents excusés avec pouvoir :

Sébastien OUVRARD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Pascale GIRARD donne pouvoir à Aurélien MINETTE

Secrétaire de séance : LEIGLAT Marc

Séance en présence de Madame Marie-Renée SUIRE, correspondante O.F

Monsieur le Maire ouvre la séance

Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2015 à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE " ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT AMONT DU LAY "

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte pour l'Entretien et la Restauration des cours d'Eau du bassin Versant Amont du Lay (SYNERVAL) a déposé un dossier relatif à la réalisation d'un programme de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay dans le cadre du Contrat Territorial volet Milieux aquatiques et Saint Jean de Beugne est concerné.

Ces travaux nécessitent une autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et marins et il y a lieu de procéder à une enquête publique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette procédure.

Monsieur le Maire donne un état succinct des travaux à réaliser.
Monsieur COULON et Monsieur DUPUY donnent quelques explications

A l'unanimité Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette enquête.

ASSAINISSEMENT - REDEVANCE EXERCICE 2016

Monsieur le Maire informe que la SAUR nous interroge sur une éventuelle modification tarifaire à partir du 1er janvier 2016. Monsieur le Maire propose de ne pas réévaluer le montant de la redevance pour l'exercice 2016, à savoir : 2€ le m³.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas réévaluer la redevance assainissement pour l'exercice 2016.

DEVENIR DU CCAS

Monsieur le Maire indique que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015) supprime l'obligation de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1.500 habitants. Cette loi prévoit également la possibilité pour les communes de dissoudre les CCAS existants.

Par an, le Budget CCAS ne supporte qu'une dépense, à savoir les achats pour confectionner les colis de Noel.

Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur la dissolution de ce budget tout en soulignant que les opérations qui pouvaient être engagées dans le cadre de l'action sociale perdureront mais par le biais du budget communal.

Madame BERNARD souligne que l'intérêt du CCAS est la présence de personnes extérieures au conseil municipal. Monsieur le Maire rassure en confirmant que l'action sociale sera toujours existante mais plus de budget à étudier et à réaliser. Il n'y aura qu'un article comptable au budget communal à alimenter.

Les membres présents au CCAS resteront membres de la Commission Communale d'Action Sociale et que la mission Action Sociale perdurera.

Monsieur MINETTE et Madame BERNARD demandent à ce que l'information soit développée et que les membres présents au CCAS restent intégrés au CCAS avec un budget communal.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de supprimer le budget CCAS à partir du 1^{er} janvier 20.16.

VENDEE EAU – RAPPORT 2014

Monsieur le Maire retrace les principaux éléments du rapport 2014 de Vendée Eau à savoir :

- 44 030 232 m³ d'eau acheté
- 367 910 abonnés
- 36 085 276 m³ de consommation
- 14 510 km de réseau
- prix moyen constaté 2.21€ TTC/m³

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE HERMINE–2014

Le Maire informe le Conseil que la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule en son article 40 que « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement ».

Conformément aux dispositions de la loi, le Maire communique au Conseil le rapport d'activité adressé par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine ainsi que le Compte Administratif de l'Etablissement.

Il demande à l'Assemblée de lui donner acte de cette communication.

Le Conseil Municipal, entendu les délégués de la commune à l'organe délibérant, prend acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine et du Compte Administratif 2014..

PARTICIPATIONS COMMUNALES

Mairie de Luçon

Monsieur le Maire informe que la collectivité de Luçon a émis un titre de recette à notre rencontre pour un montant de 535.90€ relatif à la participation aux dépenses des écoles publiques.

En effet, Monsieur le Maire stipule que nous sommes tenus de participer financièrement à la scolarisation des enfants résidants sur notre territoire et fréquentant un établissement scolaire dans une autre commune justifié par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'émettre un mandat de 535.90€ au profit de la commune de Luçon .

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat à hauteur de 535.90€ au profit de la commune de Luçon.

Ville de Chantonnay

Monsieur le Maire indique que la ville de Chantonnay accueille sur son territoire le Centre Médico Scolaire et qu'une demande participation nous a été adressée.

L'école de Saint Jean de Beugné a présenté en 2012-2013, 74 élèves en visite médicale scolaire, il est demandé une participation financière de 0.50€ par élèves.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'émettre un mandat de 37€ au profit de la ville de Chantonnay.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat de 37€ au profit de la ville de Chantonnay.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe qu'au cours du mois de Septembre/Octobre, des virements de crédits entre différents articles seront à émettre selon les opérations budgétaires à réaliser durant ce deuxième semestre.

Budget Commune

Chap. 67	Article 6714	Bourse et prix	+ 550,00 €
Chap. 11	Article 60632	Fournitures diverses	- 550,00 €

Budget Assainissement

Chap.16	Article 1641	Emprunt	+ 15.000,00 €
Chap.21	Article 21562	Travaux	+ 15.000,00 €

Monsieur le Maire explique le pourquoi des travaux, et donne la parole à Monsieur FAVREAU.

Monsieur FAVREAU explique que cette dépense est liée à la prolongation du réseau assainissement collectif du parking 137 pour desservir les commerces existants et futurs, ainsi qu'un terrain situé dans la zone artisanale (vendus aux Ets REVASOL)

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser ces virements de crédits.

RD 137

Eclairage

Monsieur le Maire tient à souligner la dangerosité de la RD 137 la nuit et demande à ce qu'une réflexion soit engagée sur la nécessité de laisser l'éclairage public toute la nuit sur notre traversée de bourg et notre rond-point. Monsieur le Maire indique qu'une dépense de 4800 €/an concerne l'éclairage public. Une discussion est engagée sur l'illumination du rond point.

Monsieur COULON demande si il était possible de diminuer l'intensité de l'éclairage la nuit dans le bourg.

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour que la RD 137 soit éclairée la nuit et si une éventuelle baisse d'intensité durant cette période puisse être mise en place.

Monsieur MINETTE indique que l'éclairage public subsiste la nuit route de Corpe aux Mottes.

Matérialisation de l'arrêt de bus

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis (2.250€) émis par l'ARD de Luçon sur la réalisation d'un marquage au sol pour matérialiser l'arrêt de bus sur la RD 137. Cette dépense peut être subventionnée par le Conseil général à hauteur de 50% HT.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire valide la dépense et autorise à solliciter la participation financière du département.

QUESTIONS DIVERSES

Loi NOTRe :

Monsieur le Maire informe que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Hermine a émis le vœu, lors de la CCID à la Préfecture, que la Com. Com. De Sainte Hermine puisse s'allier avec la Com. Com. De Mareuil sur Lay et de l'Hermenault.

Monsieur le Maire informe que depuis la dernière réunion de bureau, la CCID de la Pref à confirmer que la communauté de communes de Mareuil a émis le souhait d'aller sur Luçon.

TERRAIN SUR "LES MOTTES" :

Monsieur le Maire informe que Monsieur MORTIER désire céder à la commune une parcelle de terre située aux Mottes. Le souci est que des eaux pluviales venant de différents propriétaires se déversent dessus. Un busage pourrait être demandé à la commune et l'entretien de cette parcelle sera également demandés.

Le Conseil Municipal a l'unanimité refuse l'acquisition de cette parcelle

Un autre chemin jouxtant la propriété MALLET et PREPAY. Le conseil autorise la vente de ce chemin pour l'euro symbolique et que tous les frais restent a la charge de l'acquéreur.

CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire demande si des élus souhaitent participer à ce congrès qui se déroule à Paris du 16 au 19 novembre 2015.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La parole est donnée à Monsieur le Maire

POT DE DEPART DE MADAME GRELIER JOËLLE

Une date a été fixée en concertation avec Madame GRELIER le jeudi 8 Octobre 2015 à 19h à la Mairie. Un chèque cadeau de 200€ pris dans une agence de voyage lui sera remis à cette occasion

ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Vos disponibilités devront être remises auprès de Réjeanne afin de pouvoir élaborer le planning du bureau de vote.

REUNION DE LA COMMISSION REVISION LISTE ELECTORALE

Jeudi 8 octobre 2015 à 11h

REPAS DE FIN D'ANNEE

Vendredi 18 décembre 2015.

Informations

Le site est réactualisé

Compte rendu des différentes réunions

La parole est donnée aux Adjoint, référents des commissions.

La parole est donnée aux élus.

Branches laissées sur le bas cote sis route des 3 fontaines

La séance est levée à 21h